

2016-03-10 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville jeudi le 10 mars deux mille seize à dix sept heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine et monsieur le conseiller Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absences: La conseillère Bianca Bozsodi et le conseiller Gabriel Thuot.
Marie-Pier Théberge, conseillère démissionnaire

OUVERTURE : 17h00

2016-082 **CONVOCAATION ASSEMBLÉE SPÉCALE DU 10 MARS 2016**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :

Que la convocation de cette assemblée extraordinaire du 10 mars 2016, convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit acceptée.

ADOPTÉ

2016-083 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 MARS 2016**

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :
Que l'ordre du jour soit adopté tel quel sans ajout.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 10 mars 2016
Sujet: Poste vacant # 4
4. Première période de questions

2016-084 **ABSENCE DE PLUS DE 90 JOURS / CONSEILLÈRE BIANCA BOZSODI /POSTE # 4**

CONSIDÉRANT que selon l'article 317 du tome Élections et référendums, il est stipulé: Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période;

CONSIDÉRANT que le 7 mars 2016, la conseillère Bianca Bozsodi fût absente 92 jours consécutifs et ne s'est pas présentée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Pike River déclare que le poste # 4 est vacant et qu'il aura élection partielle pour combler ledit poste # 4;

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement:

De déclarer Mme Bianca Bozsodi, inhabile à siéger au conseil municipal en raison de son absence de plus de 90 jours selon l'article 317 du tome Élections et référendums et d'en aviser le MAMOT qu'il y a avis de vacance et de procéder à une élection partielle (article 339) de la Loi sur les Élections et référendums.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2016-085 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Et résolu unanimement :
Que la séance extraordinaire soit levée à 17h06.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance extraordinaire du **10 mars deux mille seize** sont effectuées.

Sonia Côté
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire